

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de rempli	cette de	emande, l	ire atteı	ntivement la not	ice explicative	
	Cadre rés	ervé à l'au	torité en	vironnementale		
Date de réception : 27 103 1 18	Dossie	er complet 27103			N° d'enregis	trement:
国际发展的		1. Intitul	é du pro	ojet		
Création de 1 forage d'exploitation d'eau territoire de la commune de SAINT-CALAI		esoins de l'é	levage d	e bovins du GAEC	DE FAYE au hame	u de Fay sur le
2. Identification o	u (ou des)) maître(s) (d'ouvraç	je ou du (ou des)	pétitionnaire(s)	
2.1 Personne physique						
Nom DORSEMAINE			Prénoml	_oïc		
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	G.A.E.C	. DE FAYE				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mme Vi	viane DORS	EMAINE,	, Mrs Loïc et Jean-0	Claude DORSEMAII	NE, gérants du GAEC
RCS / SIRET 4 5 2 2 3 3	8 1	0 0 0	1 6	Forme juridique	G.A.E.C.	
的是15月15日至15日本新世元日(中本·日本)15月15日				exe obligatoire		
3. Catégorie(s) applicable(s) du table				exé à l'article R. 1: adant du projet	22-2 du code de l	environnement et

	differsionitement correspondent do projet
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à
les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage d'une profondeur maximale de 110 m, selon le procédé Rotary boue au diamètre de foration F.254 mm, tubé/crépiné PVC F.128-140 mm avec cimentation annulaire en tête à l'extrados jusqu'à 55 m/sol.

Les travaux de réalisation de l'ouvrage seront de durée limitée (5-7 jours) et ne généreront pas de nuisances sonores durables.

L'ouvrage doit être réalisé au S. d'une aire arborée et tenue en potager au S. de l'établissement d'élevage et agricole du GAEC DE FAYE, au hameau de Fay SAINT-CALAIS - 72). Il n'aura au sol qu'une emprise de quelques m2 (tête de forage, dalle de propreté) et n'occasionnera pas de nuisances visuelles ni sonores (au fil de son exploitation --> Pompe immergée 3-4").

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

	4.2 Objectifs du projet
The second of the party of the	Le G.A.E.C. DE FAYE est un établissement de type polyculture-élevage, son activité d'élevage portant sur celle de bovins et comptant actuellement (et en moyenne annuelle) : 80 vaches pour la production laitière, 30 vaches allaitantes, 60 veaux et 100 génisses pour le renouvellement du cheptel et la vente, constituant une ICPE au titre de la Rubrique du Code de l'Environnement : 2101-2b.
	Le besoin en eau évalué pour cet établissement serait compris entre 3 450 et 7 370 m3/an, entre 9,5 et 20,2 m3/j et nécessiterait de 2 h à 4 h 1/2 de pompage journalier sur l'ouvrage exploité au technique escompté de 4,5 m3/h.
	La création de ce forage et sa profondeur répondent à des impératifs géotechniques et économiques (absence d'une nappe suffisamment productive et de qualité satisfaisante dans la craie turonienne).
	4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
	Mise en place sur le site pour moins d'une semaine d'une foreuse Rotary boue pour la réalisation de 1 forage. Accumulation limitée autour de la tête de forage de cuttings sableux à marno-argileux et mise en place de 2 bacs à boue étanchés (bâches) pour la collecte et la recirculation des boues de forage.
	Après la réalisation et l'équipement de l'ouvrage, des pompages d'essai (Essai de Puits + Essai de Longue durée) seront pratiqués dont les résultats seront annexés au CRT de l'entreprise de forage.
100000000000000000000000000000000000000	

4.3.2 dans sa phase d'exploitation Le suivi quantitatif des eaux brutes exhaurées sera opéré sur le forage au fil de son exploitation par la mise en place d'un compteur volumétrique à l'exhaure.

L'ouvrage sera implanté à plus de 35 m des installations existantes.

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t	
Dossier déclaratif de création du forage a	ntale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisat avec notice d'incidence sur l'environnement au titre	de la rubrique 1.1.1.0. du Code de
l'Environnement (qui sera établi par le bu		ac la labilique il linoi da code de
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération - préciser le	s unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur # 110 m> F.254 mm de 0 à Tubage/Crépine PVC bleu (SOTRA)> F.		
Cimentation annulaire> 0 à 55 m	120 140 111111	
Massif sableux filtrant annulaire> 55 à	100 m	
Rebouchage du pied de forage (Marnes	de Ballon).	
·	·	
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long °	'"_ Lat°'"_
Commune de SAINT-CALAIS (72) -		
Hameau de FAY	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
Coordonnées LAMBERT 93 :	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de	
x = 529 293	l'annexe à l'article R. 122-2 du	
y = 6 760 644	code de l'environnement :	
z # + 146 m NGF Parcelle : 313 - D	Point de départ :	
		Lat°
		'"_ Lat°'_"_
	Communes traversées : Commune de SAINT-CALAIS (72)	
	Commune de SAINT CAEAIS (72)	
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à 6	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation	on Oui Non
environnementale?		
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p		
indiquez à quelle date il a été auto		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	NB : ZNIEFF 1 vers 1 490 m vers le N.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?			NB: La masse d'eau visée: 4080 ("Sables et grès du Cénomanien - Unité du Loir") est classée, pour partie, en tant que ressource à réserver en priorité pour l'AEP future (Exception faite pour les besoins en eau des cheptels pour des volumes inférieurs à 10 000 m3/an).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	NB : "Massif Forestier de Vibraye" (FR5200648) à plus de 10 km vers le N.
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Formation des Sables et grès du Maine (Cénomanien inférieur à moyen) Masse d'eau: 4080 Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu? Rabattement local temporaire et limité de la surface piézométrique. Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé

dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il

susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site? X

		Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire?	×	ZNIEFF 1 et 2 locales et zones humides sur formations argileuses résiduelles de la craie turonienne et du Cénozoïque dont les sols (RFU) ne sont pas directement tributaires dans le secteur du projet des eaux à capter dans la nappe du Cénomanien.
		Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	Emprise au sol de quelques m2 .
		Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
	Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?	X	Les épandages ne seront pas pratiqués dans les parcelles cultivées à moins de 50 m (cultures au S.).	
		Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés		fiées c	ιυ 6.1 :	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	ez lesc	quelles	
	ploité le plus proche, dé	dié à l'	irrigati	on des cultures, et sollicitant le même système aquifère se situe à plus de 1 km
				préalables réalisées (avec nappe non réalimentée et sans écoulement
				régional et réalimentée), le projet de prélèvement (qui viendra par ailleurs en itant la même nappe dans la région du projet) n'aura pas d'incidence
				raine et sur les écoulements superficiels.
				-
6.3 Les incide	ences du projet identif	ées au	6.1 sc	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels	

ur	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
Le	système hydraulique de refoulement et de distribution des eaux brutes produites par le forage devra garantir de manière solue qu'il ne pourra mettre ces dernières en relation directe avec celles du réseau de distribution AEP.	
		ALTO CONTRACTOR
	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation noironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
	on - Le dossier déclaratif de création avec notice d'incidences fixera les modalités d'exploitation de l'ouvrage dans le respect s dispositions du SDAGE (notamment par rapport à la 7B-2) et du SAGE Loir dans lequel il s'inscrit.	t
vei	prélèvement d'eau maximal envisagé à Fay étant dédié aux besoins d'un cheptel, demeurant inférieur à 10 000 m3/an et nant en substitution à celui dispensé par le réseau de distribution AEP sollicitant la même ressource en eau souterraine dan cteur d'étude, il n'est pas non plus incompatible avec la disposition 6E-1 du SDAGE.	ns le
	8. Annexes	
8	8. Annexes 1.1 Annexes obligatoires	A Company of the Comp
8		
8	.1 Annexes obligatoires	×
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 1 - JOINTE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

ANNEXE 2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADASTRALE

ANNEXE 3 - PHOTOGRAPHIES DE LOCALISATION

ANNEXE 4 - SITUATION ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE 5 - COUPE GEOLOGIQUE ET TECHNIQUE PREVISIONNELLE DU FORAGE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

FAY (SAINT-CALAIS - 72)

le, 27 mars 2018

Signature

ur le cadre ci-dessus

